

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésiste :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3310

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Njima Telala

Date de naissance : 01/01/1985

Adresse : 34, Rue El Khayam, Apt 23, Hay Raha

Casablanca

Tél. : 06 03 30 05 12

Total des frais engagés : 2169.20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

الدكتور ابراهيم المختار
Docteur Ibrahim EL HENTATI
Spécialiste en Médecine Interne
33, Bd. Yacoub El Mansour 1er Etage

Date de consultation : 10/09/2015

Nom et prénom du malade : Njima Telala

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

stéatose

Vertige

intolérance

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

MUPRAS
08 NOV 2015
ACCUEIL

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/09/19	2		2500	Docteur Yacoub El Manabat Spécialiste en Médecine Dentaire 33, Bd. Yacoub El Manabat
10/09/19				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AOURIR Foudali Khadija 12, Rue Lagrampa - 03 0522993123	10-09-19	150,20

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
REQUIS LABORATOIRE 50, Rue Alphonse Daudet - Casablanca 0522993123	16-09-19	B1220	1469DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	21433552 00000000	G 00000000 35533411	B 11433553
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXEC

Docteur Ibrahim El HENTATI
SPECIALISTE EN MEDECINE INTERNE

DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE
MEDECINE DE DUSSELDORF
EX. CHEF DE CLINIQUE DU SERVICE
DE MEDECINE INTERNE
A St. JOSEF HOSPITAL ALLEMAGNE
33, Bd Yacoub El Mansour - 1^{er} Etage - CASABLANCA
Tél. : 0522.23.57.09

HORAIRE DES CONSULTATIONS :
DU MARDI AU VENDREDI
DE 8h30 - 14h

الدكتور إبراهيم ال�ناتي
إخصاصي في الطب الباطني

خريج كلية الطب بدوسلدورف (ألمانيا)

رئيس سابق لعصبة الطب الباطني

بمستشفى سانت جوزيف (ألمانيا)

33, شارع يعقوب المنصور - الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف : 0522.23.57.09

أوقات العمل :
من الثلاثاء إلى الجمعة
14h إلى 8h30 من

Casablanca, le : 10.9.2019

NJIMA Tel:

Endep by
1

5/1/20
Tour fond 7
4-0-1

Dynatec
Dr. Ibra

49160x2 125 56
49160x2 125 56

PHARMACIE AOURIR
FOUDALI Khadija
52, Rue Lagramta - Oasis
Tél. : 0522.99.31.23 - Casablanca

الدكتور إبراهيم ال�ناتي
Docteur Ibrahim EL HENTATI
Spécialiste en Médecine Interne
33, Bd. Yacoub El Mansour 1^{er} Etage

PHARMACIE AOURIR
FOUDALI Khadija
52, Rue Lagramta - Oasis
Tél. : 0522.99.31.23 - Casablanca

الدكتور إبراهيم HENTATI
docteur Ibrahim El HENTATI
150, 120 125 115g.

⊗ Tanganil® 500 mg
تاجانيل® 500 ملخ

30 comprimés - 30 قرص
728860

VTE : MA - PPV : 51DH00



6 118001 183340

PPU: 49,50 DH
LOT: 19E15/B
EXP: 05/2022

3 ampoules buvables

D-CURE® FORTE

Cholécalciférol 100 000 UI
Vitamine D3

PPU: 49,50 DH
LOT: 19E15/B
EXP: 05/2022

3 ampoules buvables

D-CURE® FORTE

Cholécalciférol 100 000 UI
Vitamine D3

Vitamines

25-OH-Vitamine D (D2+D3)

10,91 ng/mL (30,00-100,00)

Domaine de référence Cobas6000 :

< 10 ng/ml	:	Carence
Entre 10 et 30ng/ml	:	Déficit
Entre 30 et 100 ng/ml	:	Normal
> 100 ng/ml	:	Toxique

BILAN ENDOCRINIEN

TSH

(Electrochimiluminescence ECLIA sur COBAS 6000)

1,94 mUI/L (0,27-4,20)

Valeurs de référence selon diagnostic -roche :

Adultes : 0.27 à 4.2 mUI/L

Enfants :

0j à 6j :	0.70 à 15.2 mUI/L
6j à 3 mois :	0.72 à 11.0 mUI/L
3 à 12 mois :	0.73 à 8.35 mUI/L
1 à 6ans :	0.70 à 5.97 mUI/L
6 à 11ans :	0.60 à 4.84 mUI/L
11 à 20 ans :	0.51 à 4.30 mUI/L

Femmes enceintes : < 2 mUI/L

NB : La TSH s'abaisse au cours des 3 premiers mois de grossesse.

(RC) : Résultat contrôlé

Validation biologique par : Le Dr M. JENANE

Le Dr M. BEZZARI



Dossier n° 1909163138 de Mme Jalila NJIMA

3 / 3

Créatinine

(Dosage colorimétrique cinétique)

7,0 mg/L (3,0-12,0)

62,0 umol/l (26,6-106,2)

58,00 mg/L (26,00-57,00)

0,34 mmol/L (0,15-0,34)

0,96 g/L (0,74-1,09)

5,33 mmol/L (4,11-6,05)

Acide Urique

(Dosage enzymatique)

Glycémie à jeun (RC)

(Hexokinase G6PD-H)

Métabolisme Lipidique

Cholestérol total

(Dosage enzymatique)

1,74 g/l (<2,00)

4,50 mmol/L (<5,17)

HDL-Cholestérol

(Dosage enzymatique)

0,58 g/l (>0,40)

1,50 mmol/L (>1,03)

Valeurs de référence selon diagnostic -roche :

<u>Femmes :</u>	>0,65 g/l	Pas de risque
	0,45 à 0,65 g/l	Risque modéré
	< 0,45 g/l	Risque élevé.
<u>Homme :</u>	>0,55 g/l	Pas de risque
	0,35 à 0,55 g/l	Risque modéré
	< 0,35 g/l	Risque élevé .

Valeurs de référence selon AFSSAP:

Valeur Normale : > 0,40 g/l.

LDL

(calculé selon la formule de Friedwald)

1,02 g/L (<1,30)

2,64 mmol (<3,36)

Selon les recommandations de l'Andem:

- Résultats à interpréter en fonction du nombre de facteurs de risque(FR) et des objectifs thérapeutiques citées ci-dessous:
 - Prévention primaire: (0 ou 1 FR cardio-vasculaire) LDL < 1.60
 - Prévention primaire: (2 ou + FR cardio-vasculaire) LDL < 1.30
 - Prévention secondaire (maladie coronaire patente) LDL <1.00

Selon les recommandations de l'AFSSAPS:

- Valeur optimale : < 1.60

NB :Les résultats seront interprétés selon les contextes cliniques

Triglycérides

(Dosage enzymatique)

0,70 g/L (0,00-1,50)

0,79 mmol/L (0,00-1,70)

Enzymologie

Transaminases GOT (ASAT)

(Dosage enzymatique)

23 U/L

(0-32)

Transaminases GPT (ALAT)

(Dosage enzymatique)

36 U/L

(0-33)

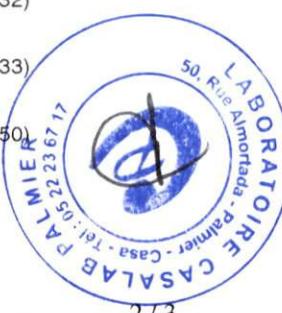
Gamma glutamyl-transferase (GGT)

(Test colorimétrique enzymatique)

16 U/L

(8-50)

Dossier n° 1909163138 de Mme Jalila NIJMA



HICHAM

LABORATOIRE CASALAB PALMIER®

Dossier N° : **1909163138** Patient N°:1909163138
 Résultats de : **Mme Jalila NJIMA**

Né(e) le : 01/01/1965 - 54 ans
 N° CIN :

Monsieur Le Dr IBRAHIM EL HENTATI (Interniste)
 33.BD YACOUB EL MANSOUR
 21000 CASABLANCA

HICHAM LAKHLIFI HICHAM (personnel Labo)

Edition du : 16-09-2019 à 15:56
 Dossier enregistré le 16-09-2019 12:35 par IM

Prélèvement du à par

< Compte-rendu complet validé techniquement par : ZEH >

Cher confrère, nous vous remercions de votre confiance, et nous vous transmettons les résultats de votre patient.

HEMATOCYTOLOGIE

HEMOGRAMME

Leucocytes :	6,200	10 ³ /mm ³	(3,900-10,200)
Hématies :	4,190	10 ⁶ /mm ³	(3,900-5,200)
Hémoglobine :	12,70	g/dL	(12,00-15,60)
Hématocrite :	38,5	%	(35,5-45,5)
VGM :	91,9	fL	(80,0-99,0)
TCMH :	30,3	pg	(27,0-33,5)
CCMH :	33,0	g/dL	(31,5-36,0)
RDW :	12,2	%	(0,0-18,5)
Neutrophiles :	52,8	%	
	3 274	/mm ³	(1 400-7 700)
Eosinophiles :	2,1	%	
	130	/mm ³	(20-580)
Basophiles :	0,6	%	
	37	/mm ³	(0-110)
Lymphocytes :	36,8	%	
	2 282	/mm ³	(1 000-4 800)
Monocytes :	7,7	%	
	477	/mm ³	(150-1 000)
Plaquettes:	213	10 ³ /mm ³	(150-450)

BIOCHIMIE

Métabolisme des protides

Urée

(TEST CINETIQUE.)

0,32 g/l
 5,33 mmol

Dossier n° 1909163138 – Mme Jalila NJIMA



1 / 3

FACTURE N° 1909163138
LABORATOIRE CASALAB PALMIER

Casablanca le 16/09/2019

INPE : 093002574

Mme Jalila NJIMA

Demande N° 1909163138

Date de l'examen : 16/09/2019

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
0110	Cholestérol HDL +LDL	B80	B
0163	TSH	B250	B
0216	Numération Formule (Globules rouges/Blancs/plaquettes)	B80	B
0439	Vitamine D	B450	B
0100	Acide urique	B30	B
0106	Chlore Cholestérol total	B30	B
0111	Créatinine	B30	B
0118	Glycémie	B30	B
0134	Triglycérides	B60	B
0135	Urée	B30	B
0141	Gamma glutamyl transférase (GGT)	B50	B
0146	Transaminases O (TGO)	B50	B
0147	Transaminases P (TGP)	B50	B

Total des B : 1220

Arrêtée la présente facture à la somme de : * **1769.00 DH ***
mille sept cent soixante-neuf dirhams



